

## Projets Innovants Collectifs (69)

Situé en région Rhône-Alpes, le dispositif "Projets Innovants Collectifs" a été créé en 1995, à l'initiative de la DRAF (Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt), puis de la Région Rhône-Alpes. La création de ce dispositif découle d'un besoin local. De nombreux porteurs de projets ne savaient pas comment créer leur activité. Le dispositif s'intègre dans le cadre du programme de reconversion économique et sociale Objectif 2 Rhône-Alpes pour la période 2000-2006 et de l'Objectif 5B pour la période 1995-1999. Ce dispositif apporte un soutien financier à des projets innovants (dans l'association d'activités ou de partenaires, et/ou dans la nature d'activité, et/ou dans la démarche et les objectifs), permettant une création d'activité. Ces projets doivent être collectifs (associant plusieurs partenaires au projet) et peuvent concerner toutes thématiques.

Les structures pouvant bénéficier de ce dispositif peuvent être des associations, des collectivités locales, des établissements publics, des groupements d'entreprises ou des producteurs. Les projets doivent être développés sur des zones dites défavorisées de la Région, et créer de l'activité de laquelle découlent directement ou indirectement des emplois. Le caractère d'innovation est apprécié au cas par cas, mais doit absolument répondre à un besoin non satisfait, que ce soit dans l'association d'activités (différentes et/ou complémentaires), dans l'association des partenaires ou dans la démarche. Les thèmes de création sont variés et peuvent concerner des actions de développement d'échange ville-campagne, l'insertion et l'emploi, NTIC, nouveaux produits touristiques, nouvelles prestations culturelles, valorisation des productions agro-alimentaires, protection de l'environnement. Le dispositif PIC peut intervenir à différents niveaux du projet. Cela peut être au moment de l'étude de faisabilité, pour la communication, de l'investissement en matériel, de l'animation ou du fonctionnement dans le cadre d'une aide au démarrage de l'activité.

Le financement dépend de chaque projet. Pour autant, la grande part des ressources provient de l'Etat, via essentiellement le FNADT (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire), mais aussi de l'Europe, de la région Rhône-Alpes, des départements puis des communes.

La communication se fait par la distribution de plaquettes auprès de collectivités locales de la Région et du CRDR (Centre Régional de Ressources de Développement Rural). De même, des réunions d'informations sont organisées dans les 3 centres de ressources du Rhône-Alpes.

Pour la première phase, 1995-1999, 148 projets ont été présentés. 120 ont pu être accompagnés, 24 ont été refusés et 4 ont été abandonnés. Il n'y a de bilan concernant le nombre d'emplois créés. Sur la période 2000-2003, sur 50 projets présentés, 42 ont été réalisés, et 8 refusés. 17 emplois découlent de ces initiatives.

### Contact :

DRAF Rhône-Alpes

Mylène Volle – Chargée de mission projets innovants collectifs

165 rue Garibaldi BP 3202 – 69401 Lyon cedex 03

04.78.63.13.17/04.78.63.34.17 - mylene.volle@agriculture.gouv.fr